

Rapport
Conseil d'administration du CIAS Val'Eyrieux
Séance du mercredi 24 mars 2021

Présents : M. le Dr Jacques Chabal (Président), M. Thierry GIROT (Arcens), Mme Cécile VINDRIEUX (Saint-Agrève), M. Michel CHANTRE (St Jean-Roure), Mme Josette CLAUZIER (Accons), Mme Sylviane BOISSY (Saint Martin-de-Valamas), Mme Monique SÉRILLON (Fédération de l'ADMR de l'Ardèche), Mme Annick LE BON (Secours Catholique Drôme Ardèche), M. Sébastien HAOND (Centre socioculturel de St Agrève), Mme Paulette CHANTRE (Entraide Protestante).

Absents excusés : Mme Marie-Christine ROURE (Le Cheylard), M Pascal BAILLY (St Clément), M. Patrice ARMAND (LaboVe).

Absents : Mme Marie-Françoise PERRET (Saint Pierreville), M. Raymond CHAPPAZ (FNATH), Mme Géraldine GENOT (Restos du Cœur), M. Antoine COCHET (Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche)

Assistaient également à la séance :

Mme Stéphanie MOUNIER Agente de développement du CIAS.

Mme Magali MORFIN, Directrice du Pole des services à la population et du CIAS.

Mme Nadège CHARRIER, Assistante de Direction pôle des services à la population.

Ordre du jour :

- Indemnités de stages.
- Vote du Compte administratif 2020.
- Vote du Compte de gestion 2020.
- BP 2021.
- AMI conseiller numérique, point d'étape.
- Programme national d'Investigation / Incubateur des territoires ANCT.
- Visibilité et Supports de communication du CIAS (site internet, réseaux, ...).
- Programmation de la campagne 2021 des ateliers numériques.
- Présentation des actions de l'ADMR Eyrieux Ouvèze.
- Questions et informations diverses.

Les frais de personnel comportent les salaires et charges de Stéphanie Mounier, agente développement à 100% et 20% du temps de travail de Magali Morfin, directrice du CIAS.

Le Dr Jacques Chabal, Président, ne prend pas part au vote.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 et l'affectation de résultat proposée.

3. Vote du Compte de gestion 2020

Magali Morfin présente le compte de gestion 2020 dressé par le Comptable public communautaire. Elle indique qu'il est en concordance avec le compte administratif qui vient d'être présenté.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé par le Comptable public pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; approuve le compte de gestion présenté par le Comptable public pour le CIAS Val'Eyrieux.

4. BP 2021

Le budget 2021 est présenté à l'assemblée :

.../...

Projet BP 2021 CIAS

Dépenses de fonctionnement

011		4 500,00 €		
60632	fourniture de petit eqt	100,00 €		
6064	fournitures adm	100,00 €		
6156	maintenance	400,00 €		
6182	doc générale et tech	100,00 €		
6184	Versement organismes F ^o	100,00 €		
6232	Réceptions	100,00 €		
6256	Frais de dép	800,00 €		
6281	cotisations	500,00 €		
6288	autres services extérieurs	2 300,00 €		
012		78 015,69 €		
		46 500,00 € agents CIAS		
		31 515,69 € conseiller numérique		
65		17 500,00 €		
6558		1 000,00 € FUL	total D F	
6574		16 500,00 € 11 000 annuels en principe		100 015,69 €
002		15 015,69 €	total R F	
				100 015,69 €

Recettes de fonctionnement

74	85 000,00 €
7473	20 000,00 € Département
7475	40 000,00 € CCVE
7488	25 000,00 € Tiers : Banque des Territoires

Invt 1200 € en recette et en dépense

- 31 515 € ont été prévu pour le Conseiller numérique ce qui augmente le chapitre 012.
- Il est rappelé que la participation au Fonds Unique Logement (FUL) abonde un « pot commun » départemental.
- Suite à la soutenance des projets du CIAS Val'Eyrieux auprès d'élus et de techniciens du Département de l'Ardèche et de la présidente de l'UDCCAS et CIAS d'Ardèche, le 21/01/2021, le CIAS Val'Eyrieux a été retenu et va bénéficier d'une subvention d'un montant de 20 000 € pour l'année 2021, au titre de l'appel à projet « Interco sociale ».
- Ouverture d'une section d'investissement de 1200 € cette année : équipement informatique du conseiller numérique et amélioration du poste de travail de l'agente de développement, Stéphanie Mounier.

A l'UNANIMITE le budget 2021, tel que présenté, est adopté.

5. AMI conseiller numérique, point d'étape

Un document de présentation des activités du conseiller numérique a été remis aux participants (joint avec ce compte rendu).

Suite au CA du 16 décembre la candidature a été déposée auprès de l'ANCT. La réponse favorable vient de parvenir au CIAS et la phase de recrutement peut donc débuter.

La fiche poste est présentée à l'assemblée (jointe avec ce compte rendu).

- Les candidats doivent obligatoirement postuler via la plateforme, qui effectue ensuite un rapprochement, en fonction des codes postaux, entre la personne et l'employeur.
- Le recrutement porte sur un contrat de projet de 2 ans.
- Les candidats retenus seront reçus le 27 avril matin.
- Le conseiller numérique poursuivra le travail engagé sur les ateliers numériques, il évaluera les besoins pour le futur « Bus France Services », il mènera un travail sur les EPN, ...
- Obligation de formation pour obtenir une certification et être opérationnel (entre 105 et 420 h en fonction des aptitudes du candidat retenu).
- Le conseiller numérique n'a pas vocation à effectuer les missions relevant des agents de Maisons de Services Au Public (MSAP)/d'Espaces France Services (EFS) et inversement. Leurs activités sont complémentaires.
- Les priorités de ses missions sont en page 1 du document « présentation des activités du conseiller numérique ».

A l'issue des échanges avec les administrateurs, il est rappelé qu'un CIAS est un centre de ressources pour tous. L'accueil de 1^{er} niveau se fait au sein des mairies/CCAS. Le CIAS vient en second niveau pour les aider sur des besoins en information, en orientation... sans se substituer aux travailleurs sociaux du Département de l'Ardèche, de la MSA...

Il est rappelé que le cœur de métier du CIAS Val'Eyrieux est le développement social et qu'il n'a pas de travailleurs sociaux. Le Département de l'Ardèche est le chef de file de l'action sociale c'est pourquoi en cas de besoins, difficultés sur les communes l'interlocuteur à privilégier est le Centre Médico-Social (CMS) : secrétaires, travailleurs sociaux... ; la MSA : assistante sociale ...

6. Programme national d'Investigation //Incubateur des territoires ANCT

Extrait (document joint à ce compte rendu)

Qu'est-ce que le programme national d'investigations ?

À travers le programme national d'investigations, l'Incubateur des Territoires propose aux collectivités territoriales et à leurs groupements (syndicats mixtes, associations de collectivités, etc.) d'explorer des problématiques de politique publique qu'elles rencontrent au quotidien. Il s'agit ensuite de concevoir des premières solutions et de tester l'appétence des utilisateurs cibles pour celles-ci, qu'il s'agisse d'habitants, d'entreprises, d'associations ou d'agents publics.

Pourquoi lancer un programme d'investigations dans ma collectivité ?

- ***Pour résoudre une problématique*** rencontrée au sein de ma collectivité grâce à des solutions conçues à partir des besoins des utilisateurs et enrichir mon offre de services publics ;
- ***Pour former mon administration*** aux méthodes et outils du numérique, du design et de l'entrepreneuriat (mesure d'impact, prototypage, itération, etc.) ;
- ***Pour bénéficier des retours d'expérience*** d'autres collectivités ou groupements de collectivités qui me ressemblent ;
- ***Pour explorer, avec une autre collectivité*** ou un autre groupement de collectivités, une problématique identique et des solutions communes ;

Sur le territoire de Val'Eyrieux, il y a trois administrations que sont l'EPCI Communauté de communes Val'Eyrieux, l'EPIC Tourisme Val'Eyrieux et le CIAS Val'Eyrieux. Elles ont des liens forts avec les usagers et peuvent donc être concernées par ce sujet.

Ce programme permet de diagnostiquer les besoins des agents, de détecter les problématiques qu'ils rencontrent dans leur travail ainsi qu'à concevoir et tester rapidement des premières pistes de service qui sauraient y répondre efficacement. Il pourra donc permettre d'apporter des réponses « numériques » plus adaptées et ainsi aider au mieux les administrés dans leurs demandes.

7. Visibilité et supports de communication du CIAS (site internet, réseaux, ...)

Actuellement le CIAS apparaît dans un onglet du site internet de la Communauté de communes Val'Eyrieux. Il a donc peu de visibilité, et pourrait avoir une image moins institutionnelle et surtout plus dynamique s'il bénéficiait d'un site web dédié, ainsi qu'une présence sur les réseaux sociaux.

La réflexion est en cours pour améliorer la communication du CIAS.

8. Présentation des actions de l'ADMR Eyrieux Ouvèze

Monique Sérillon présente 2 diaporamas sur les activités de l'ADMR dont le portage de repas à domicile (documents joints à ce compte rendu).

Il est rappelé que les subventions ne sont pas attribuées automatiquement. Les associations doivent en faire la demande.

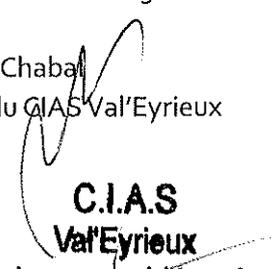
En 2020 l'ADMR n'a pas déposé de dossier. A titre totalement dérogatoire 5000 € seront versés au titre de l'exercice 2020 en plus de la subvention 2021.

9. Questions et informations diverses

Sans objet

Fin de la séance à 20h15

Dr Jacques Chabal
Président du CIAS Val'Eyrieux


C.I.A.S
Val'Eyrieux
Centre Intercommunal d'Action Sociale